

Loi APER – Réunions publiques en Sud Retz Atlantique

Énergies renouvelables : définition des zones de production prioritaires

Les énergies renouvelables (EnR) deviennent un véritable enjeu pour les collectivités territoriales qui doivent définir avec leurs citoyens, les zones de productions prioritaires. Les habitants de Sud Retz Atlantique Communauté sont donc invités à venir nombreux participer aux deux réunions publiques, en février et mars, afin de s’informer et donner leur avis sur les évolutions du développement durable dans leur commune.

La loi d’Accélération de la production des énergies renouvelables, dite loi A.P.E.R., promulguée le 10 mars 2023, doit permettre de relocaliser la production énergétique sur le territoire national et européen, afin de garantir la maîtrise de la ressource en énergie et de son coût, et d’atteindre par la même occasion les objectifs de neutralité carbone fixés pour 2050.

Les collectivités locales, leurs groupements et leurs structures satellites sont à ce titre, en première ligne pour le développement des moyens de production d’énergies renouvelables.

Quelles sont les énergies renouvelables déjà identifiées sur notre territoire intercommunal ?

L’éolien, le photovoltaïque, la biomasse, la géothermie, l’aérothermie sont des énergies déjà produites en Sud Retz Atlantique.

Que demande l’État ?

Les communes sont appelées à définir des zones de production prioritaires de ces énergies renouvelables, en concertation avec la population. Pour cela, des groupes de travail citoyens seront constitués, afin de prendre en compte les spécificités de chaque territoire.

Cette démarche participative s’achèvera au printemps 2024 par la mise en place d’un schéma directeur des énergies renouvelables (SDEnr). Des secteurs prioritaires pour la production de ces énergies renouvelables seront ainsi délimités après approbation par les conseils municipaux et le conseil communautaire. Les porteurs de projet pourront alors déposer leur dossier en mairie.

Deux réunions publiques

Avant le lancement de ces ateliers communaux, deux réunions publiques d’information, destinées à tous les habitants, sont organisées le mardi 20 février à Machecoul-Saint-Même et le mardi 12 mars à Legé. La communauté de communes sera accompagnée dans cette mission par Territoires d’énergie 44.

- **mardi 20 février à 18 h**, siège de Sud Retz Atlantique Communauté
ZIA de la Seiglerie 3 - 2 rue Galilée - Machecoul-Saint-Même
- **mardi 12 mars à 18 h**, antenne de Sud Retz Atlantique Communauté
Parc d’Activités Legé Nord - 2 impasse Clément Ader- Legé

+ d’info : Le service en charge de la transition écologique (Plan climat-air-énergie territorial) au sein de Sud Retz Atlantique Communauté, reste disponible pour tout renseignement complémentaire à l’adresse suivante : pcaet@ccsudretzatlantique.f